



Repérer – et vivre – la précarité énergétique en ville

**Florence Bouillon, Sandrine Musso,
Johanna Lees, Suzanne de Cheveigné**

La « précarité énergétique » représente une dimension majeure de la vulnérabilité des populations pauvres des villes. Cette expression se réfère à la situation que peuvent rencontrer des ménages du fait de la convergence de faibles ressources financières, de la mauvaise qualité de leur logement et des prix croissants de l'énergie. Elle peut entraîner une difficulté, voire une impossibilité à chauffer leur logement, mais le défaut d'accès à l'énergie se manifeste de nombreuses autres manières, tant matérielles que sociales. Cet article propose de cerner le phénomène, d'abord du point de vue des politiques publiques mises en œuvre – une comparaison avec la Grande-Bretagne venant ici enrichir l'analyse –, puis d'en illustrer l'expérience à partir d'une enquête menée à Marseille¹ auprès de populations concernées et de travailleurs sociaux qui tentent de leur venir en aide. Il s'agira, à travers le prisme de la précarité énergétique, d'aborder comment la « vulnérabilité » qu'elle révèle est saisie par différentes catégories d'acteurs, mais aussi d'évoquer les stratégies d'adaptation et d'anticipation qu'elle produit, à l'échelle des intervenants et à celle des familles désignées comme affectées par celle-ci.

Définir la précarité énergétique

La définition de la précarité énergétique fait à peu près consensus : il s'agit de la situation créée par la conjonction de revenus faibles, d'un bâti de mauvaise qualité, et ce dans un contexte de prix élevé de l'énergie (Devalière, 2007, 2008b, 2009 ; Subremon, 2010 ; Zelem, 2010). Cette

définition est ainsi traduite dans la loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010 : « Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

On pense tout d'abord, dans ce contexte, à la difficulté à chauffer le logement. Le texte britannique définissant la « *fuel poverty* », la Warm Houses and Energy Conservation Act de 2000, indiquait ainsi que « pour les besoins de cette Loi, une personne sera considérée vivant en "précarité énergétique" si elle est membre d'un ménage vivant dans un logement qui ne peut pas être chauffé à un coût raisonnable² ». Mais d'autres besoins en énergie s'ajoutent au chauffage, pour l'eau chaude, les appareils ménagers et, de plus en plus, pour les appareils électroniques (Chancel, 2013) ; de même, la climatisation apparaît, en particulier dans le Midi, et va sans doute se développer. Cependant, les coûts de chauffage de l'espace domestique sont généralement prépondérants pour les ménages, représentant plus de la moitié de leur consommation énergétique, en France comme en Grande-Bretagne, comme l'indique le tableau de la page suivante.

1. Cette recherche a été financée par l'Ademe et le Puca dans le cadre du programme Prebat Précarité énergétique (commun avec l'Anah). Elle a été cofinancée par l'ANR dans le cadre du programme Vulnérabilités : à l'articulation du sanitaire et du social (projet Vitalis, responsable scientifique C. Lévy-Vroelant). Johanna Lees a bénéficié d'une bourse doctorale de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur.

2. Dans l'original : « for the purposes of this Act, a person is to be regarded as living "in fuel poverty" if he is a member of a household living in a home which cannot be kept warm at a reasonable cost ».

Répartition des dépenses d'énergie domestique

	France Ménage-type de 2 personnes ^I	France Consommation moyenne des ménages ^{II}	Grande-Bretagne Dépenses moyennes estimées ^{III}
Chauffage, eau chaude, cuisson	84 %	84 %	71 %
dont :			
chauffage	52 %		56 %
chauffage de l'eau	23 %		10 %
cuisson	9 % ^{IV}		5 %
Éclairage et appareils	15 %	16 %	29 %
dont :			
éclairage	2 %	2 %	
linge et ménage	7 %		
loisirs et informatique	6 %		

I. Chancel, 2013 ; Pourouchottamin et al., 2013.

II. Chancel, 2013 à partir de Pourouchottamin et al., 2013. Les ménages de deux personnes représentent 30 % de la population française. Le logement est supposé être un appartement de 60 m² et l'équipement du foyer dater de 2005.

III. Hills, 2011, p. 101. L'auteur indique que ces consommations sont de fait surestimées d'environ 20 % – il se peut aussi que la répartition soit inexacte.

IV. Réfrigérateur inclus – sa consommation représente 4 % de la dépense énergétique du foyer-type.

Il est parfois proposé d'intégrer l'énergie nécessaire au transport dans ce décompte. La proposition est sociologiquement pertinente quand nombre de foyers situés loin des centres urbains³ font face à des dépenses d'essence croissante : pour le ménage-type analysé ci-dessus, le transport représente 55 % de la consommation directe totale d'énergie. Nous resterons cependant focalisés sur la consommation domestique du fait de sa dimension technique propre.

La définition témoigne de la symétrie des deux facteurs de causalité, faiblesse des revenus (au regard du coût de l'énergie) et mauvaise qualité du bâti. Or, on n'agit pas sur ces deux facteurs de la même manière – et c'est ici que la précarité énergétique apparaît comme une forme spécifique de pauvreté⁴. Une aide ponctuelle ou un supplément de revenu peuvent être apportés pour contrecarrer le premier facteur. Seul un investissement en capital important (pour étanchéifier et isoler le bâti) permet de corriger le second – et, par là, d'offrir une solution pérenne au problème. Les écrits récents de Brenda Broadman (2010, 2012) sont particulièrement éclairants

3. Très souvent en raison du prix des logements en ville.

4. On peut également considérer que les pathologies dues au fait de vivre dans un environnement insuffisamment chauffé font également de la précarité énergétique une forme spécifique de pauvreté.

sur ce point : « Avec la précarité énergétique, le facteur réellement discriminant est la faible efficacité énergétique du logement, qui résulte d'un investissement en capital insuffisant pour améliorer la qualité de ce logement⁵ » (Broadman, 2010).

Repérer la précarité énergétique

Une fois établie la définition, se pose la question d'identifier les ménages concernés et d'évaluer l'étendue du phénomène – tant en nombre de ménages concernés qu'en degré de gravité du phénomène par ménage. Ces mesures de l'ampleur du problème devraient permettre ensuite de suivre l'impact des politiques publiques en la matière. Différents critères d'identification des ménages⁶ en situation de précarité énergétique peuvent être retenus. Or, selon le critère choisi, la population repérée varie, en nombre mais aussi en profil – plus urbaine ou plus rurale, plus de personnes âgées ou de parents isolés... –, avec d'évidentes implications politiques, comme le montre un récent rapport britannique (Hills, 2011 ; Devalière, 2008 pour une discussion des critères retenus par différents acteurs).

D'après la définition de la précarité énergétique, deux voies de recherche de critères s'ouvrent, l'une passant par le revenu des ménages, et l'autre par une évaluation du bâti (Hills, 2012). Une troisième s'affranchit davantage de la définition et s'appuie sur le ressenti exprimé par les ménages lors d'enquêtes (Devalière *et al.*, 2011 ; Devalière, 2012). La première voie paraît souvent la plus évidente, mais elle n'est pas sans poser problème. C'est actuellement celle qui est le plus fréquemment mise en œuvre, en France comme en Grande-Bretagne. À un niveau individuel, les impayés de factures énergétiques ont souvent servi à repérer les ménages en difficulté – au risque d'occulter des cas de restriction volontaire de la consommation, qui demeurent invisibles. À un niveau plus global, des critères statistiques ont été recherchés. Pionnière des recherches sur la précarité énergétique en Grande-Bretagne, Brenda Boardman (1991) avait proposé un critère simple : la situation de « *fuel poverty* » concerne les foyers obligés de dépenser plus de 10 % de leurs revenus pour se chauffer correctement⁷. Le chiffre de 10 % provient du fait qu'à ce moment-là, la dépense médiane était de 5 % – le dépassement d'un seuil double

5. Dans l'original : « With fuel poverty the real differentiating factor is the energy efficiency of the home as a result of insufficient capital expenditure improving the calibre of the home ».

6. Souvent appelés « définitions », ce qui ne contribue pas à clarifier l'analyse du problème.

7. Une évaluation systématique de la qualité thermique des bâtiments (SAP, Standard Assessment Procedure) en Grande-Bretagne permet de savoir quelle est la dépense nécessaire pour les chauffer à une température standard. On trouvera plus de détails sur le calcul dans Hills, 2011.



Fabrice Lopez

indiquait une dépense nettement excessive. Depuis, Boardman (2010, 2012) discute elle-même les limites de sa première approche (voir aussi Hills, 2011, 2012 ; Liddell *et al.*, 2012).

Trois décennies plus tard, la France a adopté un critère apparemment similaire (Pelletier, 2009) : plus de 10 % des revenus du ménage consacrés aux dépenses d'énergie. De fait, il est subtilement différent de celui des Britanniques, car il s'en tient aux seules dépenses effectives et non celles qui seraient nécessaires pour atteindre un niveau de confort suffisant (21°C dans la pièce principale, 18°C ailleurs, voir Subremon, 2010). Il a l'avantage de la simplicité, mais laisse de côté tous les cas d'autorestriction de la consommation. Par ailleurs, des débats se poursuivent sur le revenu à prendre en compte (revenus bruts, avec ou sans aides publiques, avant ou après dépenses pour l'énergie ou pour le logement...).

Aujourd'hui, les Britanniques tendent vers l'abandon de ce critère des 10 %. Après une analyse détaillée (Hills, 2011), suivie d'une consultation nationale, le rapport Hills final (2012) a conclu à la nécessité de mobiliser deux critères, l'un permettant de mesurer le nombre de foyers concernés et l'autre le degré de précarité énergétique atteint, individuellement ou au niveau national⁸. Pour le premier, il propose une double condition : un ménage est en précarité énergétique si ses dépenses énergétiques nécessaires sont supérieures au niveau médian et si son revenu résiduel, hors dépenses de logement et après ces dépenses énergétiques nécessaires, le situe sous le seuil officiel de pauvreté (60 % du revenu médian).

8. Pour une analyse critique de ce rapport, voir Moore (2012).

Le premier facteur saisisrait ainsi les insuffisances du bâti⁹, le second les difficultés économiques du foyer. Le second critère proposé permet de dépasser un simple comptage du nombre de ménages concernés pour évaluer l'intensité de leurs difficultés : le « *fuel poverty gap* » mesure de combien les dépenses nécessaires estimées du ménage dépassent la dépense médiane (tenant compte de la taille et de la composition du foyer). Cet excès de dépenses pourrait se calculer par foyer mais aussi être sommé sur l'ensemble des ménages pour donner une mesure globale de l'intensité de la précarité énergétique au niveau national.

En France, c'est le critère des 10 %, combiné à des critères de revenu (appartenir au premier décile ou au premier quartile sur l'échelle des revenus), qui a néanmoins permis une première évaluation de l'ampleur du phénomène, basée sur les données de l'Enquête Logement de l'Insee de 2006, et dont quelques éléments figurent dans le tableau ci-dessous (Pelletier, 2009). On constate que si les propriétaires occupants de maisons individuelles (à 60 % âgés de plus de soixante ans, 73 % d'entre eux vivant en milieu rural) forment le plus grand groupe, le second est constitué de locataires d'appartements du secteur privé. On y trouve une population plus jeune, souvent des familles monoparentales, dont 70 % vivent dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants. C'est autour de cette dernière population que notre enquête se focalise.

Nombre ménages en précarité énergétique en France

	Nombre	En pourcentage, premier quartile
Ménages, tous revenus confondus	3 400 000	
Ménages du premier quartile de revenus	2 260 000	100 %
Dont :		
propriétaires occupants de maisons individuelles	1 060 000	47 %
locataires de maisons individuelles du secteur public	100 000	4 %
locataires de maisons individuelles du secteur privé	230 000	10 %
copropriétaires occupants d'appartements	160 000	7 %
locataires d'appartements du secteur public	290 000	13 %
locataires d'appartements du secteur privé	420 000	19 %

Source : Pelletier, 2009, données de 2006.

9. Ainsi que les coûts énergétiques. L'évolution des prix est partiellement gommée par la comparaison faite avec les dépenses médianes. En revanche, la nécessité que peuvent rencontrer certains foyers de recourir à une source énergie particulièrement chère y apparaît bien.

Les aides publiques en matière de précarité énergétique

Une fois la précarité énergétique définie et repérée, comment se construisent les réponses sociales à ce phénomène ? Des aides publiques existent en la matière, mais elles peinent à faire réellement évoluer la situation. Des aides ponctuelles pour faire face à des impayés de factures d'énergie sont en place depuis longtemps, dans le cadre du Fonds solidarité logement (FSL), géré par les conseils généraux, et auquel abonde EDF. Limitées dans leurs montants et leur fréquence, elles ne peuvent résoudre durablement le problème. Seules des interventions lourdes sur les logements (isolation, remplacement de fenêtres et parfois de toitures, travaux électriques ou remplacement d'installations de chauffages) peuvent le prendre à la racine. Deux problèmes majeurs se posent – le coût de telles interventions d'une part, la difficulté pour des locataires d'obtenir des travaux de leurs bailleurs de l'autre –, que ces bailleurs soient sincèrement dans l'incapacité de les réaliser ou qu'ils relèvent de la catégorie « marchands de sommeil ».

Les politiques mises en œuvre depuis le Grenelle de l'environnement par le gouvernement précédent, en particulier le programme Habiter mieux, porté par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah), ont ciblé les propriétaires occupants. Certes ceux-ci sont majoritaires parmi les ménages du premier quartile (tableau page précédente), mais les autres catégories se sont ainsi trouvées soudain exclues (la rénovation de logements sociaux, qui se déroulait plutôt bien jusqu'alors, s'est ainsi trouvée privée de ressources). De plus, le programme Habiter mieux se met très difficilement en place car, malgré des aides de l'État, des collectivités locales, d'associations, le reste à payer pour les travaux¹⁰ est très souvent trop élevé pour des personnes, certes propriétaires de leur logement, mais dont les revenus sont faibles – typiquement de petites retraites. Un crédit d'impôts développement durable (CIDD) permet aussi de les aider mais oblige à une avance de fonds. Des prêts à taux zéro sont possibles – mais difficilement accordés par les banques à cette population fragile et âgée¹¹.

De nouvelles mesures ont été annoncées en mars 2013 dans le cadre du Plan d'investissement pour le logement¹². Celles-ci prévoyaient une augmentation des subventions et un élargissement des critères d'éligibilité ; un tiers financeur pouvant accorder des prêts est prévu – mais pas



DR

encore trouvé. De nouvelles aides à la rénovation du parc social étaient également prévues. L'objectif affiché dans ce train de mesures était la rénovation de 38 000 logements en précarité énergétique en 2014. Ajoutons que le plan prévoyait aussi le recrutement de 1 000 « ambassadeurs de la rénovation énergétique pour accompagner les ménages précaires les plus isolés » dans le cadre des emplois d'avenir. Les conditions dans lesquelles ils pourront intervenir restent à préciser car, nous allons le voir, le travail social dans ce domaine n'est pas sans poser de difficultés.

Le travail social affronté à la précarité énergétique

La précarité énergétique est une catégorie d'action qui n'appartient pas au champ traditionnel du travail social en France. Elle a émergé principalement en lien

10. Le programme exige qu'une réduction de la consommation de 25 % soit atteinte.

11. Des prêts adossés au Crédit Immobilier de France étaient possibles mais les difficultés de celui-ci ont tari la source.

12. Voir [en ligne] www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/130321_DP_version_integrale_20_mesures.pdf (page consultée le 26/05/2013).

avec les préoccupations des acteurs de l'environnement et a été associée à l'enjeu de réduction de la consommation énergétique et au changement climatique. Il existait peu de dispositifs d'action sociale de proximité précisément dédiés à la lutte contre la précarité énergétique au moment de nos enquêtes, mais des associations intervenaient dans le champ du travail social, financées soit par les fournisseurs historiques d'énergie, EDF et GDF, soit par des collectivités territoriales, soit encore par la fondation Abbé Pierre qui occupe une position importante dans cet espace de mobilisation¹³. Les visions des enjeux structurent des priorités distinctes selon les acteurs : lutte contre les impayés de factures d'énergie, lutte contre le mal-logement, réponse sociale et actions de proximité face aux effets des inégalités d'accès à l'énergie. Tous ces professionnels ne disposent pas en la matière d'une expérience acquise sur le long terme, mais de savoirs et de savoir-faire en voie de constitution.

Dans un premier temps, nous avons longuement enquêté auprès de travailleurs sociaux du secteur public ou associatif en région Provence – Alpes – Côte d'Azur, principalement à Marseille, ville où la pauvreté est particulièrement prégnante – 26 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, selon l'Observatoire de la pauvreté¹⁴ – et où la précarité énergétique des familles enquêtées est le révélateur d'un ensemble de difficultés sociales et économiques (Devalière, 2012). Notre objectif était d'explorer la diversité des définitions données au phénomène de la précarité énergétique, mais aussi la multiplicité des « cibles » que doivent privilégier les intervenants et, partant, des réponses sociales à y apporter. L'enquête s'est appuyée sur des entretiens semi-directifs, des observations conduites dans des permanences et des lieux d'accueil, ainsi que sur l'organisation d'un atelier de restitution et de discussion.

Une grande partie des travailleurs sociaux rencontrés estime que le mot même de « précarité » pose problème. Souvent « au front », selon leur propre expression, face à des situations de détresse sociale ou économique, ils considèrent que le terme édulcore le réel, venant désigner des situations extrêmement difficiles à l'aide d'un lexique acceptable dans l'arène publique¹⁵. Pour eux, la précarité énergétique n'est qu'un phénomène participant, parmi d'autres, d'un ensemble de difficultés sociales et écono-

miques. Ainsi la fondation Abbé Pierre tient-elle à faire usage du terme de « pauvreté énergétique », expression qu'elle n'a cependant pas réussi à imposer.

Pour beaucoup de travailleurs sociaux, l'apparition de la précarité énergétique a été d'emblée associée à la libéralisation du marché de l'énergie et l'arrivée de nouveaux fournisseurs sur le marché. Les professionnels du secteur social ont assisté à un démarchage permanent de « leurs » publics, dont les conséquences ont été la perte d'accès à des tarifs réglementés ou sociaux pour les plus pauvres¹⁶ et une grande difficulté à retourner auprès du fournisseur historique. Des pratiques trompeuses ont été repérées à maintes reprises, pouvant aller jusqu'à l'intimidation¹⁷. L'impact sur le travail quotidien des acteurs de première ligne est important car la procédure de retour au fournisseur historique est complexe et chronophage, mais elle doit être effectuée pour éviter les impayés et les coupures. En dépit de sa gravité, ce problème semble absent du débat public et des politiques publiques de lutte contre la précarité énergétique.

En matière de consommation énergétique comme en matière de logement, les difficultés que rencontrent les familles vulnérables sont en outre souvent attribuées à des « comportements » inappropriés (Fijalkow, 1998, 2004 ; Bourdelais, 2001). Apparaît alors un ensemble de dispositifs visant, *via* l'éducation aux « éco-gestes », à faire appliquer des normes liées aux consommations énergétiques. Or, de telles approches peuvent entrer en contradiction avec certains objectifs du travail social. Il en va ainsi des injonctions concernant la température maximale dans les logements. Une telle norme, certes motivée par un objectif de maîtrise de la consommation d'énergie, met en jeu la notion de responsabilité des publics. Il s'agit de faire adopter un « comportement responsable » à la fois pour l'intérêt collectif (restreindre la consommation globale) et pour soi-même, afin de diminuer ses factures. Or, la situation des familles affectées par la précarité énergétique ne relève pas toujours de mauvaises pratiques, loin s'en faut : la faiblesse des revenus, la mauvaise qualité du bâti et des tarifs d'énergie en augmentation constituent les principales raisons de leurs impayés. Les travailleurs sociaux se trouvent alors contraints d'inculquer des normes dont ils savent par ailleurs qu'elles n'auront que peu ou pas d'effets sur la situation objective des ménages, les économies d'énergie éventuellement réalisées permettant d'épargner de bien modiques sommes, tandis que les problématiques de fond relatives au mal-logement demeurent irrésolues.

13. La fondation Abbé Pierre a coordonné au niveau national le groupe de travail dont est issu le rapport Pelletier. En outre elle a construit ces dernières années un partenariat fort avec EDF.

14. Voir [en ligne] www.inegalites.fr/spip.php?article1619 (page consultée le 27/05/2013).

15. Qui plus est, le terme est source de confusion puisqu'il introduit une potentialité qui n'apparaît pas dans la définition du phénomène. Il en va de même de la notion de « vulnérabilité » utilisée, dans le domaine de l'énergie, pour évoquer le risque et les cas des ménages au bord de difficultés sans encore y basculer.

16. Seul le fournisseur historique EDF assure le tarif de première nécessité pour l'électricité. Tous les fournisseurs du gaz proposent en revanche le tarif social de solidarité.

17. Des pratiques similaires sont d'ailleurs évoquées pour les fournisseurs d'accès à Internet ou la téléphonie mobile.

On le voit, la précarisation et les vulnérabilités sociales, sanitaires ou relatives au logement ne touchent pas seulement les publics auxquels sont destinées les interventions de l'aide sociale ; elles ont également un impact sur les personnes en charge de les mener. Il n'est pas rare que les situations rencontrées par les acteurs de première ligne fassent « caisse de résonance » avec leur propre parcours, dans un contexte de multiplication des « petits boulots » (Ion, 2005) du travail social. Cet « effet miroir », vulnérabilisant, a néanmoins des effets heuristiques, puisque ces intervenants sont les premiers à pointer les limites empiriques de la notion de précarité énergétique, qui isole artificiellement la question de l'énergie des autres problématiques relatives à la pauvreté économique d'une part et au mal-logement d'autre part.

Une ethnographie de familles en précarité énergétique

Dans le cadre de nos recherches, nous avons également mené une ethnographie des familles en situation de précarité énergétique à Marseille¹⁸. Nous avons choisi une définition large des situations de précarité énergétique correspondant à toute difficulté pour accéder aux énergies, à l'eau et aux appareils électriques en état de fonctionnement, ayant des effets ou étant la cause d'un inconfort dans l'espace de l'habitat. Trois terrains ont été investigués entre 2009 et 2012 : une copropriété dégradée des quartiers Nord, des logements du centre-ville, enfin un squat d'habitation situé dans une ancienne usine. Ils ont été choisis à la suite d'une pré-enquête dans laquelle nous avons interrogé différents acteurs susceptibles de rencontrer la précarité dans la ville – travailleurs sociaux, médecins urgentistes, pompiers, etc. Notre objectif était de mieux comprendre ce que représente concrètement le fait de vivre dans des conditions de précarité énergétique. Les étapes d'approche ont été relativement longues et délicates, exigeant un patient travail de légitimation de la présence du chercheur. Mais peu à peu l'enquête a permis une mise en récit du parcours résidentiel des familles et une exploration de leurs difficultés.

La qualité du bâti est clairement en cause : on observe de l'humidité, des fenêtres défectueuses, des fuites, etc. L'absence de chauffage, dans tout ou partie du logement, est récurrente et on constate souvent l'utilisation de chauffages « bricolés » : les poêles à pétrole sont omniprésents, et on observe parfois l'usage de braseros ou de la cuisinière. Si la forme la plus criante de précarité énergétique que nous avons rencontrée est l'absence totale d'électricité, il arrive plus couramment que les ménages souffrent d'un manque de prises électriques ou d'une

tension insuffisante. Réfrigérateur ou chauffe-eau ne peuvent alors fonctionner et des incidences en termes d'hygiène, de pathologies respiratoires, voire d'intoxications sont souvent rapportées par les personnes interrogées.

L'expérience de la précarité énergétique est souvent celle d'insuffisances matérielles qui se déploient sur le temps long, en même temps qu'elles sont chronophages. L'absence d'eau chaude, les pannes d'ascenseurs ou les systèmes électriques défaillants ont pour effet de modifier routines et modes d'habiter, et impliquent de réorganiser la vie quotidienne. En l'absence d'eau chaude, se laver équivaut à chauffer l'eau sur la gazinière et à renouveler la procédure pour chaque occupant. Les pannes d'ascenseur dans des immeubles dépassant les cinq étages structurent les allées et venues des habitants, qui doivent restreindre certaines de leurs activités lorsque leur condition physique ne leur permet pas de monter et descendre les escaliers. Enfin, la défaillance des systèmes électriques (prises électriques dangereuses, tableau électrique abîmé, chauffage au gaz détérioré) génère des craintes relatives aux accidents. Dans ce contexte, les occupants consacrent une partie de leur temps à surveiller ces appareils ou à les mettre hors d'état de nuire.

Face à ces situations, les familles développent des tactiques et des compétences spécifiques (De Certeau, 1994 ; Bessin et Roulleau-Berger, 2002 ; Bouillon, 2007) pour tenter d'aménager un minimum de confort. Sans prises électriques, elles utilisent des rallonges ; sans électricité, elles se branchent chez le voisin ou disposent leurs aliments dans son réfrigérateur ; les vitres manquantes sont remplacées par du carton ; les chauffages mobiles circulent d'une pièce à l'autre, on en déserte certaines. Toutes ces tactiques sont mises en place dans un contexte où le système de contraintes est important : il s'agit de trouver les moyens pour « habiter » de manière acceptable. La plupart des familles que nous avons rencontrées sont suivies par l'aide sociale et font des demandes d'accès au Fonds solidarité logement afin de pouvoir honorer leurs factures d'énergie. Cependant, il n'est possible de recevoir ce type de prestation qu'une à deux fois par an et, dans les Bouches-du-Rhône, la condition *sine qua non* de son obtention est que l'abonné puisse payer au moins la moitié de sa facture. Les personnes concernées ont alors régulièrement recours à la solidarité familiale, contractant des créances auprès de leurs proches qu'elles rembourseront au fur et à mesure de leurs possibilités. Elles opèrent des choix entre les factures qu'elles privilégieront de payer et les budgets qu'elles pourront sacrifier. Notons que les pratiques de « jonglage » entre les postes de dépense ne sont pas toujours les mêmes, à la fois au sein d'une même famille et entre les familles. Certaines accumulent des arriérés de loyer (le cas est rare, car la peur de l'expulsion est importante), lorsque d'autres ne paient pas l'électricité. Dans tous les cas, ces arbitrages sont producteurs de stress et d'anxiété.

18. Ce travail ethnographique a fait l'objet de la thèse de Johanna Lees, financée par la région Paca.

Les habitants sont donc en permanence préoccupés par le paiement des factures. À l'intérieur de l'habitat, cela se traduit souvent par une limitation des consommations électriques. Certains n'allument pas la lumière, en dépit de la pénombre, d'autres sortent pendant la journée pour éviter d'avoir à chauffer. D'autres encore feront en sorte de régler leurs factures, mais en se restreignant sur d'autres besoins de la vie courante, par exemple la mobilité, les loisirs et l'alimentation. De telles pratiques de privation soulèvent la question des « invisibles » (Beaud, 2006) de la précarité énergétique : si les ménages ne sont ni en situation d'impayé de factures, ni demandeurs d'une aide spécifique pour l'énergie, ils ne sont pas repérés comme souffrant de précarité énergétique. L'existence de cette population d'invisibles est confirmée par le fort taux de non recours (Warin, 2006, 2009) aux tarifs sociaux de l'énergie, qui atteignaient près de 50 % pour l'électricité et 62,5 % pour le gaz¹⁹.

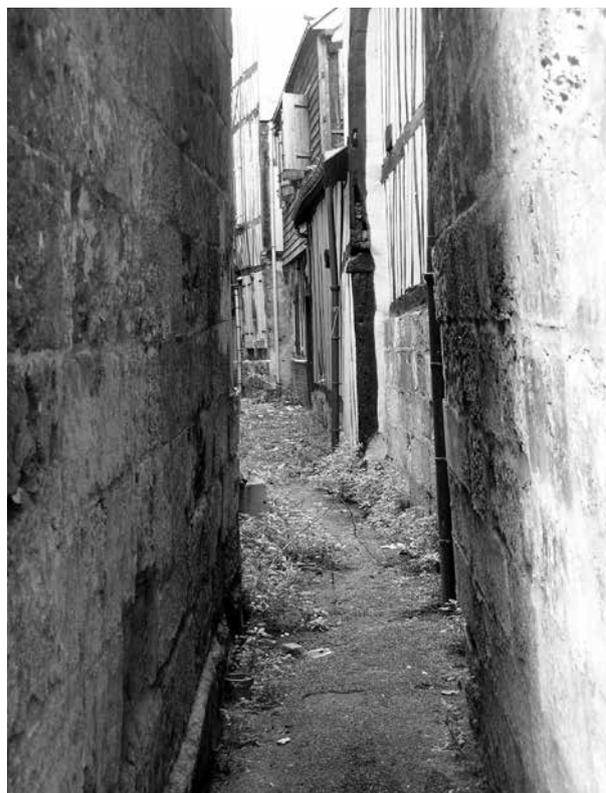
L'expérience de la précarité énergétique relève enfin d'un ensemble de rapports aux fournisseurs d'énergie dans le contexte de la libéralisation des services de l'énergie. L'ouverture du marché a eu pour effet de démultiplier le nombre de fournisseurs et, dans une certaine mesure, d'opacifier les relations avec les clients. Les résultats de l'enquête témoignent d'un ensemble de dysfonctionnements de la part des distributeurs d'énergie : des factures qui n'arrivent pas au domicile, des dettes réglées qui ne sont pas enregistrées, des prélèvements mensuels largement sous-évalués au regard du niveau de consommation ou encore la facturation d'une énergie dont on a été privé. Ces désagréments sont eux aussi chronophages. Leur dénouement prend souvent plusieurs mois et s'effectue au prix de nombreuses démarches. Mais ils peuvent aussi aggraver les situations de précarité énergétique : en créant une dette lorsque le fournisseur a sous-estimé le montant des prélèvements mensuels et exige le paiement de la totalité de la consommation d'énergie à la fin de l'année, ou en maintenant un ménage sans énergie, suite à un impayé, alors même que la dette a été apurée. Enfin, le changement de fournisseurs d'énergie pendant la période de l'enquête (2007-2012) a eu pour effet de priver certaines familles du tarif social de l'électricité qui, jusqu'à la mise en œuvre de la loi Brottes du 15 avril 2012, était réservé aux seuls clients de l'entreprise EDF. Les bénéficiaires de ce tarif qui avaient changé de fournisseur en pensant payer moins cher ont alors vu le niveau de leur facture augmenter.

Cette analyse nous a conduit à des enjeux présidant à l'établissement d'une définition, puis au repérage et à la construction d'une réponse à un problème public, en passant par les stratégies d'adaptation des intervenants sociaux

et des familles affectées. Ce cheminement témoigne de deux traits saillants principaux en matière de vulnérabilité liée à la précarité énergétique en milieu urbain.

D'une part, la singularité des dimensions proprement techniques liées à ce phénomène a pour conséquence des tensions et controverses en matière d'expertise inhérente au diagnostic du problème et à l'établissement d'un registre d'intervention partagé. La fragilité des associations intervenant sur ces questions en terme de financement, la « mise en concurrence » que les acteurs de l'intervention sociale et environnementale énoncent comme inhérente à l'attribution de subsides et d'aide publique constitue du reste un élément, tant impensé que structurant, de la mise en place d'une réponse cohérente.

D'autre part, la précarité énergétique constitue un observatoire d'avant-garde en matière de « écologisation » des politiques publiques et d'articulation entre inégalités sociales et environnementales. Ces articulations, si elles ont fait l'objet de travaux et mobilisations outre-Atlantique, où la justice environnementale fut l'un des thèmes soulevé dans le cadre du mouvement pour les droits civiques à partir des années 1960, demeurent un « angle mort » du travail social en France. De sorte que l'observation de la pluralité des catégories d'acteurs engagés dans la définition de cette forme de vulnérabilité et des réponses à y apporter, tout autant que l'observation des tactiques et stratégies d'adaptation et d'anticipation des familles affectées, permet d'éclairer et d'établir les limites des politiques publiques chargées de la combattre.



Mobilier J.

19. Voir aussi le site de l'Observatoire des non-recours aux droits et services ([en ligne] <http://odenore.msh-alpes.fr/>). Les procédures d'accès aux tarifs sociaux ont été simplifiées depuis.

Références bibliographiques

- Beaud S., Confavreux J., Lindgaard J. (Éd.), (2006), *La France invisible*, Paris, La Découverte.
- Bessin M., Roulleau-Berger L., (2002), « Les armes du faible sont-elles de faibles armes ? », *L'Homme et la société*, n° 143-144, pp. 3-11.
- Bouillon F., (2007), « Les compétences précaires en question : réflexions à partir des squats marseillais », in Roulleau-Berger L., Berry-Chikhaoui I. et Deboulet A. (Éds.), *Villes internationales. Tensions et réactions*, Paris, La Découverte, pp. 189-206.
- Bourdelaïs P. (Éd.), (2001), *Les Hygiénistes. Enjeux, modèles et pratiques*, Paris, Belin.
- Boardman B., (1991), *Fuel Poverty. From Cold Homes to Affordable Warmth*, Londres, Belhaven.
- Boardman B., (2010), *Fixing Fuel Poverty. Challenges and solutions*, Londres, Earthscan.
- Boardman B., (2012), « Fuel Poverty Synthesis: Lessons learnt, actions needed », *Energy Policy*, n° 49, pp. 143-148.
- Chancel L., (2013), « Agir sur les consommations directes d'énergie des ménages », *Iddri Policy Brief*, 03.
- De Certeau M., (1994), *L'invention du quotidien. T. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- DECC (Department of Energy and Climate Change), (2010), Annual Report on Fuel Poverty Statistics, [en ligne] www.decc.gov.uk/en/content/cms/statistics/fuelpov_stats/archive/archive.aspx, page consultée le 26 novembre 2011.
- Devalière I., (2007), « Comment prévenir la précarité énergétique ? Situation actuelle et risques inhérents à la libéralisation du service de l'énergie », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 103, pp. 137-143.
- Devalière I., (2008a), *Observatoire national de la précarité énergétique, étude de faisabilité*, rapport final, 9 décembre.
- Devalière I., (2008b), « Au-delà des impayés d'énergie, comment appréhender la précarité énergétique ? », *Espace, populations sociétés*, 1, pp. 191-201.
- Devalière I., (2009), « De l'inconfort thermique à la précarité énergétique, profils et pratiques des ménages pauvres », *Informations sociales*, 155/5, pp. 90-98.
- Devalière I., (2012), « L'inconfort thermique au cœur des inégalités entre les ménages. Appui sur l'Enquête nationale Logement 2006 », *Flux*, 89/90, pp. 58-66.
- Devalière I., Briant P., Arnault S., (2011), « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », *Insee Première*, n°1351.
- Fijalkow Y., (1998), *La construction des îlots insalubres Paris 1850-1945*, Paris, L'Harmattan.
- Fijalkow Y., (2004), « L'enquête sanitaire urbaine à Paris en 1900. Le casier sanitaire des maisons », *Mil neuf cent*, 22/1, pp. 95-106.
- Hills J., (2011), « Fuel Poverty. The problem and its measurement », Interim report of the Fuel Poverty Review. *Case Report*, 69, [en ligne] http://sticerd.lse.ac.uk/dps/case/cr/CASEREport69_Executive_Summary.pdf, page consultée le 25/05/2013.
- Hills J., (2012), « Getting the measure of fuel poverty », Final report of the Fuel Poverty Review. *Case Report*, 72, [en ligne] www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/48297/4662-getting-measure-fuel-pov-final-hills-rpt.pdf, page consultée le 26/05/2013.
- Ion J. (Éd.), (2005), *Le travail social en débats*, Paris, La Découverte.
- Liddell C., Morris C., McKenzie P., Rae G., (2012), « Measuring and monitoring fuel poverty in the UK: National and regional perspectives », *Energy Policy*, n°49, pp. 27-32.
- Moore R., (2012), « Definitions of fuel poverty: Implications for Policy », *Energy Policy*, n°49, pp. 19-26.
- Paugam S., (1991), *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Puf.
- Pelletier P., (2009), Rapport du groupe de travail Précarité énergétique, Grenelle de l'Environnement, [en ligne] www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr/index.php/actualites-du-plan/120-presentation-du-rapport-pprekarite-energetique, page consultée le 14/11/2010.
- Pourouchottamin P., Barbier C., Chancel L., Colombier M., (2013), « Nouvelles représentations des consommations d'énergie », *Les Cahiers du CLIP*, n° 22.
- Roulleau-Berger L., (2004), « "Savoir-être avec", rendre public : pour une ethnographie de la reconnaissance », *Cahiers internationaux de sociologie*, 117/2, pp. 261-283.
- Subrémon H., (2010), *État de la littérature anthropologique sur la consommation d'énergie domestique – en particulier de chauffage*, rapport Meedat DGALN/Puca.
- Warin P., (2006), *L'accès aux droits sociaux*, Grenoble, Pug.
- Warin P., (2007), « Pas de politique d'accès aux droits sociaux sans information sur les publics vulnérables. Un défi pour les administrations », *Recherches et Prévisions*, n° 87, pp. 7-16.
- Zélem M.-C., (2010), *Politique de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement. Une approche socio-anthropologique*, Paris, L'Harmattan.

Biographies

FLORENCE BOUILLON est maîtresse de conférences en sociologie à l'université Paris VIII Vincennes – Saint-Denis et chercheuse au centre Norbert Elias (EHESS/CNRS). Ses travaux portent sur les modalités de construction politiques et juridiques de figures d'habitats et d'habitants disqualifiés, ainsi que sur les mécanismes structurels de production du logement informel. Elle travaille également à l'élaboration de la notion de « compétences précaires », qui vise à décrire les aptitudes développées par les citoyens en situation de précarité, et les conditions de leur réversibilité sur d'autres scènes sociales. Elle coordonne depuis 2012 l'atelier « Vulnérabilités résidentielles » du Rehal (Réseau français Recherche-Habitat-Logement) avec Agnès Deboulet, Pascale Dietrich-Ragon et Yankel Fijalkow, ainsi qu'un programme de recherche du Puca sur les transformations de la « ville ordinaire » à Paris et Marseille (2015-2016). Elle a publié de nombreux ouvrages et articles sur les squats, dont *Les mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*, Paris, Puf, 2009 ; *Le squat, problème social ou lieu d'émancipation ?*, 2011, Paris, Éditions de la rue d'Ulm ; « Le squat, un droit à la ville en actes », *Mouvements*, n° 74, 2013/2 (avec Thomas Aguilera) ; « What is a "good" squatter? », in *Squatting in Europe. Radical Spaces, Urban Struggles*, New York, Minor Compositions, 2013 ; « Derrière les façades. Ethnographie des squats parisiens », *Ethnologie française*, n° XLII, 2012, (avec Pascale Dietrich-Ragon).

florence.bouillon@gmail.com

SUZANNE DE CHEVEIGNÉ est directrice de recherche au CNRS et directrice du centre Norbert Elias. Ses travaux portent sur les relations entre les sciences, les techniques, l'environnement et la société. Physicienne d'origine, elle s'attache, dans le cadre de terrains empiriques, à comprendre les jugements et les exigences – éthiques et démocratiques entre autres – que la société exprime à l'égard des sciences et des techniques. Les questions environnementales illustrent parfaitement l'intrication de préoccupations d'ordre scientifiques, politiques, sociales et économiques qui sont mises en jeu. Elle a notamment publié, en 2013, « Mesurer la valeur d'usage de la science en Europe : quelques réflexions concernant l'Eurobaromètre » in Glassey O., Leresche J.-Ph. et Moeschler O. (dir.), *Penser la valeur d'usage des sciences*, Paris, Éditions les archives contemporaines, pp. 37-48 ; et en 2012, avec Anichini G., « Overview of research related to science in society in Europe », *Science and Public Policy*, 39(6), pp. 701-709.

suzanne.de-cheveigne@univ-amu.fr

JOHANNA LEES est docteure en sociologie de l'École des hautes études en sciences sociales. Elle a soutenu en septembre 2014 une thèse intitulée *Ethnographier la précarité énergétique : au-delà de l'action publique, des mises à l'épreuve de l'habiter*. Elle conduit actuellement une recherche sur les inégalités environnementales à Fos-sur-Mer, dirigée par Barbara Allen (professeur à l'université Virginia Tech, États-Unis) et financée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire. Elle participe également à la recherche Puca sur les transformations de la « ville ordinaire » coordonnée par Florence Bouillon. Elle a notamment publié « Les copropriétés dégradées de l'après-guerre à Marseille : un nouvel habitat social de fait », *Espaces et société*, n° 154, janvier 2014.

leesjohanna@gmail.com

SANDRINE MUSSO est maîtresse de conférences à l'université d'Aix-Marseille et membre du centre Norbert Elias (EHESS/CNRS). Politologue de formation initiale, elle conduit des recherches sur l'anthropologie politique de la santé et du sida, les phénomènes de discriminations, les catégorisations sociales dans le traitement de la maladie, la médiation en santé publique, et sur l'engagement et la réflexivité dans la conduite de la recherche. Elle a développé également des recherches sur les dimensions sanitaires et sociales de la précarité énergétique. Elle est membre du Conseil national du sida depuis 2009, responsable depuis septembre 2012 du parcours santé du Master recherche du département d'anthropologie de l'Amu, qu'elle dirige depuis septembre 2014. Elle a récemment publié « D'une industrie... l'autre ? », in Musso S., Nguyen V. K., *Genre, sexualité & société*, n° 9, (2013), [en ligne] <http://gss.revues.org/2882> ; DOI : 10.4000/gss.2882 ; « À propos des façonnements sociaux du renoncement aux soins », commentaire pour *Sciences sociales et santé*, vol. 31, n°2, juin 2013, pp. 97-102 ; avec Sakoyan J. et Mulot S., *Migrations et circulations thérapeutiques : Odyssées et espaces. Introduction au dossier thématique En quête de soins : soignants et malades dans la globalisation. Anthropologie et Santé*, 2012, [en ligne] <http://anthropologiesante.revues.org/1040> ; et « Être régularisé au titre de la maladie en France », in *Corps, Corps des affects. Corps en migrations*, CNRS Éditions, n° 10, pp. 153-163.

sandrine.musso@gmail.com